

1 MILLIARD D'EUROS POUR LES EHPAD PRIVEES.

Florence Armaiz-Maumé est également revenue sur la délégation du milliard d'euros prévu en plus pour la gestion de la crise, sous la forme d'une prime au personnel salarié soignant et non soignant de la compensation des pertes de recettes et du remboursement des surcoûts.

"Les établissements vont avoir à partir du mois de juin des remontées d'informations à faire à leurs ARS (agences régionales de santé) en vue d'une première délégation de crédits dès juillet pour financer les primes et les pertes de recettes puis, 'plutôt vers août ou septembre, le financement des surcoûts sur justificatifs.

'Toute cette campagne budgétaire post-crise 1 ... J est en tram d'être discutée', a-t-elle rapporté, en la jugeant globalement 'très bonne' en raison de ce milliard supplémentaire.

Elle souhaite néanmoins encore être entendue sur la prime Covid-19 prévue 11,000 t pour le personnel ayant travaillé dans les zones vertes et 1.500 t dans les zones rouges). 'Le premier ministre avait dit que tous les salariés ayant travaillé pendant la crise auraient le droit à une prime mais nous avons l'insatisfaction de constater que les intérimaires et les prestataires extérieurs sont exclus du dispositif.'

Même si cela concerne peu de personnes, elle y voit un 'problème éthique d'égalité de traitement' entre tous les professionnels qui ont beaucoup donné pendant la crise. 'Sans les ménages, cette crise n'aurait pas pu être gérée comme elle l'a été", a-t-elle ajoutée en évoquant également les salariés sous-traitants qui peuvent être en postes fixes dans les Ehpads pour la cuisine ou le nettoyage.

Sur la prime Covid-19, elle dénonce aussi l'impossibilité pour des employeurs de la verser à leurs salariés s'ils leur ont versé en janvier, février et mars la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) dans le cadre d'un accord d'entreprise car 'les deux dispositifs ne sont pas cumulables'.

Le Synerpa demande également à l'Etat de permettre aux employeurs, qui dans la grande majorité des cas veulent abonder la somme prévue -par exemple pour mettre tout le monde à 1.500 t- de bénéficier de la défiscalisation et de la désocialisation, ce qui est gagnant pour l'entreprise dans le contexte économique actuel et pour le salarié.

S'agissant de la prise en compte des pertes de recettes, elle a observé que le dispositif est assez restrictif car limité aux Ehpads 'ayant vraiment vécu la crise de plein fouet' avec un taux d'occupation qui sera descendu pendant la crise en dessous de 90% du taux d'occupation moyen de l'année dernière.

'Les Ehpads auront un mois de l'un chargé car ils auront à faire la liste de tous leurs salariés présents pendant la crise, qui ont besoin de (la prime, le chiffrage de leur perte de recettes et évidemment la préparation de tous les justificatifs liés aux surcoûts.